

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 11 (1899)
Heft: 4

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



FAITS DIVERS

Association belge de Photographie. Concours international de diapositives pour projections.

RÈGLEMENT

ARTICLE PREMIER. — L'Association belge de Photographie ouvre un concours international de diapositives pour projections.

ART. 2. — Le concours est divisé en quatre classes :

1^{re} classe. — Photographie artistique, paysages et marines.

2^{me} classe. — Photographie artistique, scènes de genre, études d'atelier et natures mortes.

3^{me} classe. — Photographie scientifique.

4^{me} classe. — Photographie documentaire, architecture.

ART. 3. — Les concurrents auront à désigner la classe dans laquelle ils désirent concourir.

Dans chaque classe, on devra présenter douze diapositives. Les mêmes épreuves ne peuvent être inscrites dans deux classes.

ART. 4. — Un jury compétent, pour chacune des classes, sera chargé de décerner les médailles.

ART. 5. Il y aura trois prix par classe :

1^{re} prix, une médaille de vermeil.

2^{me} — — — d'argent.

3^{me} — — — de bronze.

Le jury pourra en outre décerner une mention honorable, s'il y a lieu.

ART. 6. — Ne seront admises au concours que les diapositives du format $8\frac{1}{2} \times 10$ cm. et du format anglais 8.02×8.02 cm.

ART. 7. — Toutes les diapositives porteront le nom de l'auteur, le titre du sujet, le numéro de la classe dans laquelle elles concourent. Un point blanc sera en outre collé sur chaque diapositive dans l'angle droit inférieur, la plaque étant tenue telle qu'elle doit être vue sur l'écran.

ART. 8. — Les diapositives seront jugées par le jury, par projection à la lumière électrique.

ART. 9. — Les envois devront parvenir *franco* avant le 15 octobre 1899, à l'adresse suivante : *Association belge de Photographie, Palais du Midi, Bruxelles.*

ART. 10. — Les diapositives primées pourront rester à la disposition de l'Association jusqu'au 15 mars 1900. L'Association les fera projeter à l'assemblée générale de novembre et successivement dans les sept sections qu'elle compte en Belgique.

ART. 11. — Les diapositives seront retournées aux auteurs, aux frais de l'Association.

ART. 12. — Dans le courant du mois de novembre, les concurrents seront avisés des résultats du concours.

ART. 13. — L'Association prendra toutes les mesures nécessaires pour la bonne conservation des diapositives. Toutefois, elle décline toute responsabilité en cas d'accidents, de quelque nature qu'ils soient : les diapositives voyagent et séjournent dans les locaux de l'Association aux risques et périls de leurs auteurs.

ART. 14. — Les diapositives devront être accompagnées de la formule d'envoi annexée au règlement. Les concur-

rents sont en outre priés d'avertir l'Association de l'envoi de leurs diapositives.

Le Secrétaire général,

M. VANDERKINDERE.

97, avenue Brugmann, Bruxelles.

Le Président,

JOS. CASIER.



Exposition universelle de 1900.

Le Comité d'admission de la classe XII vient de clore ses opérations le 18 février dernier par l'admission complémentaire de toutes les demandes arrivées à l'administration dans les délais réglementaires.

Ce nombre s'élève, pour le moment, à environ 450 ; mais il est probable que de nouvelles demandes se produiront encore, auquel cas, il appartiendra au Comité d'installation de les admettre.

Les surfaces murales demandées à partir du sol dépassent un total de 3500 m. carrés, c'est considérable, et il est à présumer que le Comité d'installation se trouvera dans l'obligation de réduire les demandes importantes d'après le quantième des surfaces qui lui seront accordées.

Le Comité d'installation se composera :

1° De MM. Marey, président ; Davanne, vice-président ; Vidal, rapporteur, et Bertrand, secrétaire, qui forment le bureau d'admission ;

2° De quatre membres désignés par le Commissaire général de l'Exposition ;

3° De quatre membres désignés au scrutin par tous les exposants admis.

L'administration, en prévenant les auteurs des demandes de leur admission temporaire, leur adressera les indications propres à ce vote qui aura lieu par correspondance et probablement après qu'auront été nommés les quatre membres choisis par l'administration.

(*Moniteur.*)

Une perle.

Le correspondant d'Angleterre d'un de nos confrères, qui n'est pas le premier venu, annonce que dans les résidus provenant de la décomposition du carbure de calcium par l'eau, on trouve parfois de petits cristaux de *silicate de carbone* qui, ajoute-t-il, ne sont autre chose que de très petits *diamants*.

Que ce Monsieur nous ferait plaisir en nous envoyant la formule du *silicate de carbone* !

O Lavoisier, qui nous a enseigné par ton immortelle expérience que le carbone et le diamant ne font qu'un, Lavoisier, voile toi la face, tu t'es trompé, le diamant c'est du *silicate de carbone* !



Exposition à Bourges.

La Société de photographie du Centre organise pour le 1^{er} mai un grand concours de photographie.

Les épreuves devront parvenir franco à Bourges, à M. le Président de la Société photographique du Centre, avant le 1^{er} mai, terme de rigueur.

